

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-720 établissant un programme de revitalisation favorisant la rénovation et la réfection de façades de bâtiments commerciaux.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme de revitalisation pour la rénovation et la réfection de façades de bâtiments commerciaux.

Le programme a pour principal objectif de stimuler la revitalisation de certains secteurs du territoire de la Ville dont la vocation commerciale est en déclin.

Le programme de revitalisation poursuit les objectifs suivants :

- engendrer la réalisation de projets de rénovation, de réfection et d'agrandissement;
- rendre les bâtiments commerciaux attractifs pour la clientèle;
- stimuler l'économie locale.

Les aides financières à être versées pour ce programme seront financées par le règlement d'emprunt SH-721.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 14 juillet 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière